

Pas touche

aux dimanches sans dialogue social !

OCBIL
LCGB

Sans concertation avec les syndicats, le Ministre du Travail a décidé de libéraliser la loi applicable au travail du dimanche. Une décision qui comporte de nombreux dangers pour nos droits et acquis !

Que prévoit le Ministre ?

Comme le demande une partie du patronat du secteur, le Ministre envisage de porter la durée maximale de travail du dimanche de 4 à 8 heures dans le secteur du commerce de détail et de l'artisanat. La problématique ? Sans contrepartie ! La majoration pour travail dominical resterait à 70%.

Quel sont les risques financiers pour les salariés ?

Le dimanche devient un jour comme les autres, comme confirmé par le Ministre dans la presse. Si tel est le cas, on risque d'un jour voire la suppression de la majoration de 70%.

D'ailleurs, le gouvernement veut aussi libéraliser les heures d'ouverture dans le commerce, ce qui signifie concrètement que l'on pourra être forcé à travailler tous les dimanches.

Quelles sont les conséquences sur la vie privée ?

Fini la vie privée pour les salariés du secteur ! Plus de dimanches avec les enfants, la famille ou entre amis, pas de participation à des activités culturelles ou sportives...

Les conventions collectives sont-elles en danger ?

De nombreuses conventions collectives autorisent déjà les salariés à faire jusqu'à 8 heures le dimanche. L'avantage pour le salarié ? Des contreparties en retour (majoration pouvant aller jusqu'à

100%, jours de congés supplémentaires, etc.) et le travail de dimanche repose sur le volontariat.

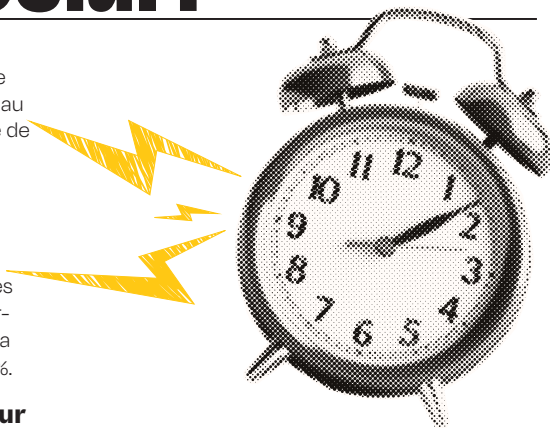
Avec la réforme du Ministre, cela ne sera plus le cas. Ces conventions collectives et leurs avantages sont clairement en danger ! Les salariés risquent de perdre leurs majorations plus avantageuses et le travail de dimanche pourrait devenir obligatoire.

Et si les salariés n'ont pas de convention collective ?

Alors les chances pour pouvoir en profiter tendent vers zéro. La question du travail de dimanche permettrait de négocier beaucoup de nouvelles conventions collectives dans l'intérêt du salarié.

Et le dialogue social dans tout ça ?

Le Ministre du Travail semble se moquer du dialogue social ! Non seulement il met les syndicats devant le fait accompli, il affaiblit et attaque aussi les conventions collectives. C'est une véritable déclaration de guerre envers les salariés du secteur et de leurs familles !



Nous ne nous laisserons pas faire : Toutes et tous ensemble pour nos acquis et conditions de travail !